

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 631

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

AGENCE DE LA HARPE S. A.
50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ
TÉLÉPHONE
MAGNENAT
28, RUE DU MONT-BLANC
GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72



Vous trouvez
toujours un beau choix de plantes
vertes et fleuries, fleurs coupées.
Bouquets et Couronnes, chez

E. Preisig, Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève

Pour **déménager** à des prix raisonnables
adressez-vous donc à
SAUVIN SCHMIDT & C^e S. A.
GENÈVE - Rue des Gares - Tél. 2.63.13

Foyer de la Femme
1, Rue de la Vallée
Chambres et pension
pour dames et jeunes filles
Prix modérés. Tél. 4.59.93

La Pharmacie MARKIEWICZ
24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la
doyenne des pharmacies genevoises.
Se recommande pour l'exécution consciencieuse
de toutes ordonnances médicales privées aussi
bien que pour les caisses malades.
Produits de première qualité aux prix les plus
modérés. **Pas de personnel non qualifié.**

Eupuration à vapeur
„Au Cygne du Nord,“
Maison fondée en 1860
Albert Schützli 2, rue John-Grasset
Usine à vapeur Plainpalais Tél. 4.31.33
Désinfection de locaux après maladie, décès ou toute
autre cause d'infection, par les gaz de Formol ou
l'Anhydride sulfureux SO² «Rasul Pictet», LAVAGE
DE COUVERTURES ET TOUTES ESPÈCES DE LAI-
NAGES, Destruction de punaises par de puissants
procédés chimiques.

VOUS LIREZ
50 nouveautés pour Fr. 11.—
avec notre
abonnement valable 2 ans
PRIOR
CORRATERIE, 9 CITÉ, 18

„LE CARILLON“ Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

Bibliothèque
pour la jeunesse
Au Blé qui Lève
chez Mme J.-L. DUFOUR
La Vuachère
LAUSANNE
Prêts de livres dans
toute la Suisse.
Renseignements gratuits



PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Téléphone 4.07.07

SIROP ADÉCO, contre la coqueluche des
enfants, la toux et le catarrhe rebelle des
adultes et des vieillards.

Corsets Clément
26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix
TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

R. CRISTIN - GENEVE
COMESTIBLES - VOLAILLES - CONSERVES
VINS - LIQUEURS - CHAMPAGNES

Hôtel des Familles
GENÈVE
„Christliches Hospiz“
en face de la gare
TOUT CONFORT
Chambre depuis Fr. 4.50

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Fraisse & C^{ie}
TEINTURIERS
conseillent bien, exécutent au mieux
Tous Travaux de
Teinture et Nettoyage
Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37
2, Rue Micheli-du-Crest Tél. 4.17.39
Usine et magasin : 53, Rue de St-Jean Tél. 2.35.95

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

sont encore peu répandues dans les pays agricoles. En effet, l'assurance-chômage y est pratiquement non existante, de même que l'assurance-maternité, certains pays, tels que la Suède, la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne, ayant seulement développé dans quelques régions une excellente organisation de services de sages-femmes. L'assurance-accidents a été introduite à mesure que s'est développé l'emploi de machines agricoles, mais des travaux dangereux ou malsains ne tombent sous le coup d'aucune assurance, et le fait que les docteurs habitent souvent très loin de ceux qui auraient besoin de leurs soins est encore une source de complications.

On sait que le premier effort pour créer une assurance pour les travailleurs agricoles est dû aux efforts du B.I.T., puisque la Conférence Internationale du Travail vota en 1921 une recommandation à cet effet, suivie en 1927 par une Convention rendant l'assurance-maladie obligatoire pour cette catégorie de travailleurs. Cette Convention, ratifiée par 11 Etats, n'est nulle part, sauf en U.R.S.S., appliquée selon un système aussi remarquable qu'en Nouvelle-Zélande :

une contribution obligatoire d'un shelling par livre de salaire touché permet, selon l'expression d'un Premier Ministre, « de pourvoir aussi généralement que possible aux besoins de toute personne que l'âge, la maladie, le chômage, le veuvage ou d'autres infortunes ont mise en état de nécessité ». Si la guerre n'a pas interrompu les progrès en ce domaine, il est de toute importance que l'après-guerre voie prendre un essor toujours plus grand aux assurances sociales des populations agricoles.

On entendit ensuite une oratrice polonaise, qui présenta un tableau très vivant des progrès qu'avait réalisés en ce domaine son pays, durant les vingt-cinq ans de l'entre-deux guerres. Sitôt son indépendance recouvrée, en effet, la Pologne avait mis sur pied un système obligatoire et uniforme d'assurances administré par l'Etat, système qui, s'il avait des avantages certains, présentait d'autre part l'inconvénient de l'accroissement de la bureaucratie. Tout travailleur, sa femme, ses enfants, et ses parents, s'ils étaient à sa charge, étaient au bénéfice d'une assurance-maladie-maternité-accidents du travail maladie-industrielle-chô-

mage et vieillesse. Les dispositions de l'assurance-maladie étaient spécialement larges et comprenaient le traitement libre par des médecins spécialistes, le séjour libre dans des hôpitaux, des sanatoria pour tuberculeux, des maisons de convalescence et de vacances, et des homes d'enfants à la montagne. Les primes payées pour l'assurance-maternité équivalaient à 100 % du salaire, et cela pendant 12 semaines durant lesquelles la place de l'ouvrière lui était garantie. Les mères allaitant elles-mêmes leur enfant recevaient une pinte de lait par jour. Les versements de l'assurance-vieillesse étaient de 80 % du salaire pour les travailleurs manuels, et de 60 % pour les employés ; une veuve recevait 30 % du salaire de son mari décédé, des orphelins 20 %. Il est navrant de songer que la guerre a interrompu tout ce développement social et économique, que ce sera une tâche urgente de rétablir quand viendra la paix.

En Tchécoslovaquie, dont parla ensuite une ressortissante réfugiée, tous les travailleurs étaient également au bénéfice d'une assurance obligatoire contre la vieillesse, la maladie et les accidents, employeurs et employés payant des cotisations à parts égales. Quand la guerre éclata, on étudiait la création de pensions de retraites entrant en vigueur pour les hommes à 65 ans et pour les femmes à 60, ainsi que celle d'un système général d'assurances accompagnant tout individu du berceau à la tombe. L'Autriche, enfin, dont il fut aussi question, réclama l'honneur d'avoir été le premier pays d'Europe centrale à assurer tous les travailleurs agricoles, le montant des cotisations et celui des primes étant basé sur le taux des salaires.

La question fut encore soulevée, à la fin de cette séance, du taux de la morbidité féminine plus élevé que celui de la morbidité masculine, ou en d'autres termes, si les femmes sont proportionnellement plus malades que les hommes ? Une femme médecin allemande répondit que les femmes sont tuberculeuses en une plus forte proportion que les hommes ; mais comme cette réunion ne pouvait pas ne pas finir sur la note féministe ! la présidente, une Anglaise, releva bien vite que, lorsque l'on parle du taux plus élevé de morbidité féminine, l'on tient compte des maladies inévitablement causées par la fonction maternelle de la femme, alors que la différence est minime entre le taux de morbidité de l'homme et de la femme célibataires. C'est pourquoi le montant des primes devrait être toujours basé sur celui des salaires, et celui-ci être égal pour les deux sexes !

(Libre adaptation de l'anglais par J. GUEY-BAUD.)

A travers les Sociétés

Cours pour infirmières visiteuses.

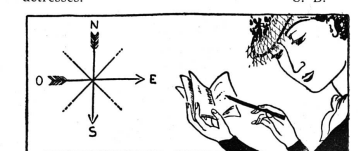
La Source, école évangélique de garde-malades, à Lausanne, vient de terminer un cours de préparation au diplôme d'infirmière visiteuse, patronné par la Ligue vaudoise contre la tuberculose

et par la Croix-Rouge, qui a réuni 25 infirmières diplômées de plusieurs écoles ; 42 médecins, des juristes et des spécialistes leur ont donné 121 leçons, suivies de la visite des principales œuvres sociales de Lausanne et du canton. Les examens ont été passés devant un jury composé de M^{me} Dr. Ch. Olivier, M^{me} Linette Comte, avocate à Lausanne, à qui avait été confiée une large partie de l'enseignement, et de M. Dr. André Guisan (Lausanne) ; 25 élèves ont reçu le diplôme qui devra être suivi de deux stages pratiques, l'un en ville, l'autre à la campagne.

Union des femmes.

L'Union des femmes de Lausanne a tenu, le 17 décembre, son assemblée générale annuelle sous la présidence de M^{me} L. Comte, avocate, qui a rappelé la mémoire de sept disparues ; M^{me} Henri Thélin et M^{me} F. Grand ont été nommées membres d'honneur. L'Union a continué de consacrer ses séances mensuelles à des sujets d'actualité ; la vente en faveur de ses activités a produit 274 fr. ; on continue de solliciter la collaboration des membres de l'Union, aussi bien de la part des autorités que des associations d'utilité publique.

L'assemblée a approuvé les différents rapports qui lui ont été présentés. Les cours, fréquentés par 135 élèves de la Suisse allemande (125 pour la française, 6 pour l'anglais et 4 pour la coupe, mode, confection), continuent de rendre de grands services. Le bureau d'adresses, dirigé par M^{me} J. Landry, a reçu 445 inscriptions, 251 demandes de travail et 159 offres de travail ; il est fort utile pour nombres de femmes en quête d'un travail qui leur permette d'acquiescer l'eau et le pain quotidiens. Le bureau de conseils juridiques, dirigé par M^{me} Ed. Jeannet, avec la collaboration de M^{me} Comte, Quinche, avocates, de M. P. Vallotton, avocat, de M^{me} Schaefer, Leuenberger, Joseph, voit toujours défiler le même cortège de détreffes.



Carnet de la Quinzaine

Dimanche 24 janvier :

GENÈVE : Les cinq minutes de la Solidarité causerie par Radio 18 h. 45 : La communauté d'action pour la famille.

Lundi 25 janvier :

GENÈVE : Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30 : Séance du Groupe d'études : La Suisse de demain. Les réformes économiques : La collaboration entre la production et la consommation, sujet introduit par M^{me} S. Renaud. Cordiale invitation aux membres de l'Association et à leurs amis.

Mercredi 27 janvier :

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h. 30 : Les vitraux de la cathédrale de Chartres, conférence avec projections lumineuses par M^{me} H. Hantz. Entrée libre.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Petit Courrier de nos lectrices

S. B. à Electricité protestante (N° 630). — Le dédant pour les femmes, dans l'Eglise nationale évangélique vaudoise, est encore plus grand que vous ne le pensez, ma chère sœur. Non seulement les femmes, qui remplissent les églises, ne peuvent pas faire partie des conseils de paroisse, mais encore on ne pense même pas à elles, nommément, quand on s'adresse à la charité du « peuple de l'Eglise ». Ainsi, l'Eglise nationale, dont chaque exercice se termine par un déficit qui grignote sa fortune, vient d'adresser « à ses chers frères », un chaleureux appel en faveur de l'offrande de Noël. Les « chers frères », et encore plus les chères sœurs ont répondu à l'appel et donné une somme importante. Croyez-vous que la Commission synodale qui s'est adressée aux « chers frères » pensera à remercier les « chères sœurs » ?

Le « barbare » moyen âge était plus poli, quand chacun et chacune apportait sa contribution à la construction des cathédrales, en nature ou en espèces ; le cardinal Eudes de Châteauroux pouvait dire, au milieu du XIII^e siècle, que si la cathédrale de Paris avait été édifiée, « c'était en grande partie grâce aux oboles des femmes ». Dédit aux protestants du XX^e siècle.

Voisine de campagne. — Est-ce que j'ose, dans ce Courrier, où l'on discute tout de problème sociaux, moraux et politiques, venir avec une question toute simple et toute prosaïque ? Mais comme elle touche aussi à une préoccupation plus élevée, je la risque ! La voici : peut-on sans inconvénient donner de l'alcool à des poules ?

Aux lectrices que cette question fera rire, je répondrai tout de suite que, jusqu'à présent, j'avais cru, sur la foi de souvenirs d'enfance, du temps où nous nous amusions dans notre bande de gamins et de gamines à rendre ivres ces malheureuses volatiles, que leur administrer de l'al-

cool avait pour elles les mêmes inconvénients que pour les humains. Mais la fermière, ma voisine, avec qui je fais souvent un brin de causette, vient de m'assurer, devant la carence répétée de ses poules qui n'ont pas voulu pondre de tout le mois de décembre, que le seul moyen d'avoir des œufs en ce moment était de leur ingurgiter de la mie de pain trempée dans du vin rouge ; et quand je lui ai objecté que l'alcool stérilise au contraire souvent les humains, elle m'a rétorqué avec conviction que pourtant sa voisine avait obtenu d'excellents résultats avec ce système... Me voilà bien perplexe, et ne sachant à qui m'adresser, j'ai songé au cher Mouvement dont je remercie d'avance les lectrices qui voudront bien me conseiller dans mon embarras !

Henriette à plusieurs. — Dans l'excellent article du Coopérateur qu'il a consacré au dernier livre d'Elisabeth Huguenin, La femme devant son destin, — au fait pourquoi le Mouvement n'en a-t-il pas parlé ? — Edmond Privat écrit que, maintenant, tout au contraire de ce que je passais dans son enfance, les fillettes ne doivent plus regretter de ne pas être des garçons. Je n'en suis pas du tout aussi certaine que lui ! et serai bien intéressée d'avoir sur ce point l'avis d'autres lectrices de notre journal, car je ne crois pas comme notre ami que « nous vivions à l'époque de la femme » !

Parce qu'il n'en a eu encore ni la place ni le temps ! Se rend-on compte des difficultés auxquelles notre journal doit faire face, lui qui dispose pour chacun de ses numéros de en tout cas trente fois moins de place au minimum qu'un quotidien (puisque'il ne paraît que tous les quinze jours et sur deux pages, alors que bien rare est le grand journal qui ne s'écroule pas pour chaque numéro six ou huit pages), et qui malgré cela cherche à tenir ses lecteurs au courant d'une foule de faits et d'idées dont ne parlent, ni les quotidiens, ni les hebdomadaires ? Sans doute, si l'on y réfléchit, voudra-t-on bien être indulgent à son égard. (Réd.)